

DECISION DU DIRECTEUR N° 458/2021

Tarification / Balade découverte journée « Esprit Parc national »

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros fixe les tarifs suivants :

Code	Intitulé	TTC €
VBILSA060	Balade découverte journée EPN - Tarif individuel	21
VBILSA062	Balade découverte journée EPN – Forfait famille	45

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 26/10/2021

Le directeur

Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).